



du Pain et des Roses

Le journal de l'USR 13 - CGT

Union Syndicale des Retraités CGT des Bouches du Rhône - 23 Bd Nedelec - 13003 Marseille
Tel: 04 91 50 48 07 - Courriel: usr13cgt@wanadoo.fr - Le site: <http://www.retraites-cgt13.com/>

MAI 2015

SOMMAIRE

Page1 : 1895 - 2015

Page2 : si nous parlions des RECALCULÉS ?

Page3 : La sécu c'est vital !

Page 4 : Elle est à nous

Page 4 & 5 : Vie Syndicale - Syndicalisation

Page 6 : 120 ans de la CGT

1895 – 2015

Fière de ses racines et de son histoire, la CGT veut chaque jour s'appuyer sur l'expérience acquise pour ouvrir les voies de l'avenir et entend profiter de l'année 2015 pour mieux faire connaître son histoire, les spécificités de son syndicalisme et contribuer ainsi à l'analyse des défis d'aujourd'hui et de demain, auxquels nous sommes toutes et tous confronté-e-s.

Marquant les 120 ans de son acte fondateur, l'année 2015 constitue en effet une formidable occasion de célébrer

«120 ans de syndicalisme CGT».

**Les 70 ans de la sécurité sociale
Et les 70 ans de la Victoire sur le fascisme**

L'USR 13 s'inscrit dans cette célébration. Deux initiatives autour des 120 ans de la CGT sont programmées dont notre traditionnelle fête de rentrée à « **Fabrégoules** ».

Une première initiative festive et culturelle en juin avec une exposition retraçant l'histoire de la CGT. Et un temps fort dans l'hémicycle du Conseil régional avec la participation des acteurs et actrices d'hier et d'aujourd'hui de la CGT du département.

Ces initiatives permettront de mieux faire connaître la CGT, son histoire, ses luttes, ses valeurs, ses propositions et ses militants.

Ces initiatives autour des 120 ans de la CGT qui se clôtureront par la fête annuelle de l'Union Départementale CGT 13.

« du Pain et des Roses » est le journal trimestriel de l'USR 13 CGT

Directrice de la publication : Cathy CAU

Rédaction : Commission de la communication

Adresse : 23, Bd Charles Nedelec – 13003 Marseille

Tel : 04 91 50 48 07 - Courriel : usr13cgt@wanadoo.fr



Et si nous parlions des RECALCULES ?

Un « recalculé » c'est qui ? C'est quoi ?

Un petit rappel s'impose :

En 2003 la loi Fillon permet aux salariés ayant une longue carrière professionnelle de prétendre à un départ anticipé à la retraite, avant 60 ans, sous certaines conditions définies par l'URSSAF.

M. FILLON était-il philanthrope ?

Dans notre département, ce dispositif a permis à plusieurs grosses entreprises de procéder à des départs massifs de personnels...**financés par la sécurité sociale**. Certaines entreprises ont même créé à l'époque des bureaux internes spécialement chargés de monter les dossiers des personnels concernés.

Non ! M. FILLON n'avait rien d'un philanthrope !

Tant qu'il s'est agi d'aider certaines entreprises à dégraisser des effectifs sur le compte de la sécu tout allait bien. Mais dans la foulée de ce mouvement d'autres ayants droit se sont manifestés individuellement, ils ont fait valoir leur droit à une retraite anticipée. Les dossiers ont été déposés, **validés et acceptés par la Carsat au regard des conditions fixées par l'URSSAF**.

Oui mais voilà, devant l'engouement constaté par les travailleurs, en 2007 nos dirigeants ont voulu freiner le dispositif en durcissant les conditions d'accès à cette retraite anticipée.

L'URSSAF a modifié certaines conditions d'accès à ce droit. La notion de témoin a par exemple évolué : il ne suffisait plus que **deux témoins vous aient connu** à l'époque mais **qu'ils vous aient vu travailler !!!** Voilà qui change tout !

Et c'est ainsi que des dossiers validés et acceptés par la Carsat et l'Urssaf ont été réexaminés au regard de nouvelles conditions, ont été invalidés et recalculés.

Les conséquences de ces re-calculs sont dramatiques pour bon nombre de retraités qui se voient traités de fraudeurs, mis à l'index et

condamnés à rembourser des sommes faramineuses.

La Cgt, seule parmi les organisations syndicales, s'est mobilisée. Depuis son secrétaire général qui a rencontré le ministre, jusqu'à ses organisations locales, en particulier à Marseille, où **la CGT et ses organisations de retraités ont manifesté** le 21 Octobre, le 22 décembre, le 21 février, contre cette injustice pour:

- **stopper la machine infernale qui criminalise ces retraités recalculés.**
- **exiger de les rétablir dans leurs droits initiaux.**

La lutte paie. Nous obtenons des succès sur plusieurs plans. Il reste encore quelques cas dont ceux de nos deux camarades Alain et Henry.

Nous ne lâcherons rien !

Mais aujourd'hui une question se pose : Pourquoi notre département est-il un des rares a ne pas abandonner les poursuites, à ne pas rétablir les « recalculés dans leurs droits ?? En effet, partout ailleurs les choses rentrent dans l'ordre.

Y aurait-il une pression patronale particulièrement forte ?? La question mérite d'être posée.

Cette dramatique affaire nous renforce dans la justesse de nos revendications sur le dossier général des retraites.

La succession de réformes plus régressives les unes que les autres produit un enchevêtrement de règles chaque fois plus injustes. Il faut en finir avec cette affaire et maintenant assurer d'autres financements pour garantir durablement les retraites. Nous voulons par exemple la mise en place d'une «maison commune des régimes de retraite»... Un moyen d'éviter de telles dérives avec leurs cortèges de drames individuels.



Depuis 1945

La sécu c'est vital !

• • •
À la Libération le CNR, dans lequel la CGT est représentée, prévoit :

« un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils seraient incapables de se les procurer par le travail, avec la gestion appartenant aux représentants des assurés et de l'État. (...) Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours. »

L'affaire fait grand débat à l'Assemblée consultative provisoire. Ambroise Croizat, Secrétaire général de la Fédération CGT des métaux et député du PCF est à la manœuvre, puis Georges Buisson, secrétaire de la CGT, est désigné rapporteur : le 4 octobre 1945, l'Assemblée adopte le plan de sécurité sociale sous la forme d'une ordonnance.

Ambroise Croizat, devenu ministre du travail, et Pierre Laroque, directeur général des Assurances sociales, mettent en œuvre les ordonnances.

Et la loi de généralisation de la Sécurité sociale est adoptée le 22 mai 1946. Le processus se met immédiatement en marche.

Désormais la sécurité sociale est un droit fondamental, en vérité c'est une véritable révolution, qui change la vie de tout un peuple.

Ainsi la sécurité sociale a favorisé l'accès aux soins, instauré le droit universel à la santé, la prévention, l'allongement de la vie, la retraite, les allocations familiales, les droits de l'enfant et de la mère.

La "sécu" comme nous l'appelons familièrement a imposé la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Elle a permis de développer l'hôpital public, la recherche médicale, les dispensaires et les centres de santé.

Elle a enfin contribué au choix d'avoir des enfants, de les élever et de les prémunir contre les risques de la vie.

Pour que les choses soient claires : la sécu appartient dès sa naissance au monde du travail, sa gestion se fait par la solidarité nationale par le système de répartition et de façon autonome, par les représentants des assurés et de l'État.

Les premières élections aux conseils d'administration des Caisses de Sécurité sociale et d'allocations familiales ont lieu le 24 avril 1947. Près de trois salariés sur quatre votent, la CGT est prédominante dans 109 des 124 caisses de Sécu et dans 101 des 111 caisses d'allocations familiales.

C'est ce socle, ce fondement de notre société que l'ensemble du peuple, actifs, retraité et toutes les autres professions doivent préserver, défendre et rénover.

La sécu c'est vital, elle est toujours révolutionnaire.



Elle est à nous

Nous devons la reconquérir

Mais les patrons et la droite sont restés fidèles à leurs vieilles idées. Ils veulent remettre en cause, cette extraordinaire invention pour revenir à une protection médiocre et financée par les seuls salariés. Depuis 1967, de mesures en mesure, de remboursements en remboursements, les répercussions sur le niveau de la couverture sociale et sur le droit à l'accès aux soins et à la santé, notamment en diminuant l'efficacité de l'hôpital public, sont aujourd'hui réelles et font des dégâts énormes.

Il faut ajouter que l'assurance-maladie et l'assurance retraite constituent un marché énorme évalué à environ 3000 milliards d'euros par an dans le monde. Le capitalisme mondialisé veut réaliser le "casé du siècle" et "rêve" de mettre la main sur ce magot.

La course effrénée à la rentabilité financière et à la marchandisation des besoins sociaux dont ceux de la santé conduit à la catastrophe économique et sociale que nous connaissons. .

Aujourd'hui plus que jamais comme en 1945, les fondements de la sécurité sociale : "**chacun en fonction de ses moyens et pour tous en fonction de ses besoins**" restent des bases extrêmement modernes pour assurer la reconquête et la rénovation de la sécurité sociale.

VIE SYNDICALE - SYNDICALISATION – RENFORCEMENT- CONTINUITÉ SYNDICALE

La qualité de vie syndicale pierre angulaire de l'organisation, définit les perspectives pour notre USR, donnant ainsi une feuille de route pour les trois années à venir, et nous permettre de développer une activité de proximité dans les territoires et sur les champs professionnels.

Comment développer une activité syndicale, à partir des besoins des retraités, impose d'être près de leur quotidien.

Nous avons besoin de lier des rencontres au niveau local, départemental, pour se faire.

Il faut poursuivre notre réflexion sur l'adaptation de nos structures, de notre fonctionnement, aux besoins des retraités.

L'objectif, pour le syndicalisme retraités, est de rassembler les syndiqués CGT dans un territoire donné **malgré leur profession et leur structure syndicale spécifique**.

Cette démarche doit conduire les sections professionnelles et multi professionnelles à mieux travailler ensemble de façon complémentaire sur les questions de proximité.

Il est donc indispensable d'engager des plans de travail pour une activité au plus près des lieux de vies. Plan de travail pour aller vers les retraités là où ils se trouvent, nous ne pouvons faire l'impasse d'aller à leur rencontre pour connaître leurs besoins, et construire leurs revendications,

Les points de rencontre favorisent la connaissance des problèmes, la mobilisation et permet de mener des campagnes revendicatives et de renforcement.

La place du syndicalisme retraité dans la société et dans la CGT est surtout de passer à une autre dimension sur les questions d'organisation, redoubler d'efforts sur la continuité syndicale avec les actifs, c'est dans tous les cas aux syndicats d'actifs de créer les conditions d'accueil des futurs retraités.

111 870 syndiqués en 2012, c'est une force. Mais comment expliquer que nous n'arrivons pas à progresser.

La perte d'adhérents retraités depuis 1980 alors que la CGT progresse chez les actifs exige de réagir avec une activité de renforcement permanent et pérenne dans le temps.

C'est l'objet du plan de syndicalisation « **2014/2017** » sur 3 ans lancé à l'occasion du congrès de l'UCR puis lors de notre **11^{ème} congrès USR 13**.

Cela nous incite à redoubler d'efforts sur la continuité syndicale avec les actifs mais également sur l'adhésion des retraités qui n'ont jamais été syndiqués ou qui ne le sont plus.

L'U.S.R 13 est concernée par le projet de syndicalisation 2014/2017.

En effet l'USR 13 fait partie des 20 U.S.R qui n'avaient pas de projet de syndicalisation et donc ciblées dans le plan de syndicalisation avec 21 % de retraités sur le département : un peu plus de 400 000 retraités, et 4644 syndiqués.

D'où une marge de progression importante.

La qualité de la vie syndicale et le développement d'un syndicalisme de proximité, au plus près des syndiqué-e-s et de toutes les diversités de retraités, d'où la nécessité de travailler en territoire et lieux de vie.

Par la mise en place de méthodes de travail, d'écoute et de participation régulière de l'USR à la vie des sections.

Et de développer l'activité retraite en secteur géographique, avec un découpage territorial correspondant à l'implantation des UL du 13 :

Responsables :	Territoire - Bassin de vie:
Cathy CAU	Aix - Vitrolles - Septèmes - Gardanne - Berre
Christian PERIN	Istres - Miramas – Salon - Arles
Jo FORTUNY	Ports - Quartier Nord - Saint Lazare - les Dockers
Jocelyn JAUFFRET	Aubagne - Cassis - La Ciotat - UL la Rose
Pierrette FOREST - Pierre QUEMENER	Centre - Sud - Timone Capelette - Vallée de l'Huveaune
Rolland AUDIBERT	Martigues - Port-de-Bouc - Port-St-Louis - Fos

De développer le maillage entre sections professionnelles et sections territoriales pour une activité sur les lieux de vie.

Ainsi les 7 UFR ciblées dans le projet de syndicalisation, et qui ont le plus gros potentiel de départs à la retraite sur cette période 2011-2016 avec 21117 syndiqués retraitables (COGICIEL) rentrent dans notre plan de syndicalisation.

Responsables :	Secteurs Professionnels:
Cathy CAU	Finances
Christian PERIN	Service Public
Jocelyn JAUFFRET	FAPT
Michel FRATE	Mines Énergie
Pierrette FOREST	Commerces et Santé Action Sociale
Rolland AUDIBERT	Métallurgie

Toutes nos organisations ou collectifs doit se doter d'un ou plusieurs responsables à la vie syndicale pour animer la bataille du renforcement.

La continuité syndicale, c'est un enjeu majeur qui implique d'en faire l'affaire de toute la CGT, actifs et retraités.

Développer le travail ensemble dans la proximité entre toutes les structures professionnelles et territoriales de retraités en favorisant le regroupement de tous les syndiqués retraités afin de mener des campagnes revendicatives et de renforcement.

Faire progresser le nombre d'adhérents pour contribuer à la création d'un rapport de forces lucide et efficace.



Union Syndicale des Retraités CGT des Bouches-du-Rhône

Fête les

120 ans de la CGT

Au congrès de Limoges, le **23 septembre 1895**, naissait l'organisation qui allait devenir la première confédération syndicale de France.

Pour célébrer cet anniversaire USR 13 organise une série d'expositions retraçant l'histoire de la CGT.

Lancement des célébrations

Du 8 juin au 12 juin 2015

« **Exposition 120 ans de la CGT** »

Bourse de travail. 23 Boulevard Charles Nedelec 13003 Marseille

Salle Jaurès

de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 18h00

Plusieurs temps forts

Le 8 juin à partir de 14h30

Dans l'hémicycle du Conseil régional avec la participation de celles et ceux qui ont contribué à l'essor de la CGT dans notre département.



Diaporama – Interventions – Apéritif

Les autres temps forts : mardi, mercredi et jeudi après-midis avec des débats thématiques :

120 ans de la CGT - 70 ans de la sécurité sociale - 70 ans de la Victoire sur le fascisme

Une plaquette sur l'ensemble de cet évènement sera à votre disposition.



ENTREE LIBRE - VENEZ NOMBREUX !

Et lors de notre traditionnel
rassemblement au
**Parc de Fabrégoules
Septèmes-les-Vallons**

10^{ème} FÊTE DES RETRAITÉS CGT 13
Journées festives et revendicatives

Les 23 et 24 septembre 2015

Les thèmes :

- 10 ans de la Fête de Fabrégoules
- **L'avenue de l'histoire** expositions les « **120 ans de la CGT** »
- 70 ans de la sécurité sociale
- 70 ans de la Victoire sur le fascisme
- 2015, Année internationale de la lumière (UNESCO)

Et comme chaque année :

Spectacles - Débats - Stands associatifs – Librairie Buvette
Restauration midi - Pétanque - Bal

Vignettes-Souscription : 2 € les 2 jours

Bon de soutien donnant droit à l'entrée de la fête et au tirage de la souscription, **nombreux lots.**

Ticket repas 12,00 €

Le programme définitif sera publié sur le site internet prochainement.

